Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 1

Rubrik: Le monde du travail

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



soins infirmiers en Suisse

comprennent quatre seclls teurs:

- Les infirmières et infirmiers en soins généraux, dont la formation est surveillée par la Croix-Rouge suisse.
- 2. Les infirmières d'hygiène maternelle et infantile, dont la for-mation a été longtemps surveilmation a été iongtemps surveil-lée par leur propre association professionnelle (Alliance suisse des infirmières diplômées d'hy-giène maternelle et infantile) avant d'être placée sous la sur-veillance de la Croix-Rouge suisse en 1965.
- Les infirmières et infirmiers en psychiatrie, dont la formation est surveillée par la Société suisse de psychiatrie.
- 4. Les infirmières-assistantes (soins aux malades chroniques et âgés, gériatrie), dont la forma-tion est surveillée par la Croix-Rouge suisse.

Ce qu'il faut savoir de la Croix-Rouge suisse

Toutes les plus anciennes éco-les d'infirmières en Suisse sont des institutions dues à l'initiative privée, en général d'inspiration re-ligieuse et dont la plupart ont tout d'abord, au XIXe siècle, formé des sœurs-infirmières avant de former

sœurs-inirmières larques.
La première larques.
La première école larque, La
Source, fut fondée à Lausanne en
1859. Plusieurs écoles du même
type se créèrent vers 1900. Mais ce n'est que plus tard que des hôpitaux publics instituèrent leurs propres écoles d'infirmières. C'est que le besoin d'unification s'est fait sentir, d'abord au Dépar-tement militaire fédéral, lequel devait pouvoir compter sur un certain nombre d'infirmières pour le service de santé de l'armée et s'adressa pour cela à la Croix-

s'adressa pour cela à la Croix-Rouge, dont une des tâches essentielles est de seconder le service de santé de l'armée.
C'est ainsi qu'en 1903, les premières écoles d'infirmières en
soins généraux furent « reconnues » par la Croix-Rouge suisse,
laquelle étendit peu à peu son activité dans le domaine des soins
infirmiers. En 1951, un arrêté fédéral lui confiant officiellement « le
développement professionnel des
infirmières et infirmiers et la surveillance de leur formation dans
les écoles reconnues par la CroixRouge suisse ».

Rouge suisse ».

Actuellement, la Croix-Rouge suisse dispose d'une commission spécialisée, la Commission des soins infirmiers, qui surveille plusieurs formations paramédicales; son Service des infirmières, ser-vice permanent occupant de nombreuses personnes à plein temps, effectue tout le travail régulier dans ce domaine, confié dans d'autres pays à un ministère de la

sante.
Ces dernières années, la CroixRouge suisse s'est vu confier la
surveillance d'autres formations
paramédicales, soit celles de laborantine médicale, d'aide-soignante,
et, en dernier lieu, celle d'infirmière en hygiène maternelle et infantile.

Et ce sont les cantons qui restent responsables du contrôle de l'exercice de la profession. Tous, ils accordent d'office l'autorisation de pratiquer à toute infirmière en possession d'un diplôme reconnu par la Croix-Rouge suisse. C'est pourquoi le diplôme d'infirmière reconnu par la Croix-Rouge suisse équivaut, en Suisse, au diplôme d'Etat dans d'autres pays.

Depuis quelques années (1963), Depuis queiques annees (1952), les pouvoirs publics fédéraux (Confédération) accordent une subvention aux écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse pour encourager leur développement, à condition que les pouvoirs publics cantonaux fas-sent leur part.

La formation des infirmières

La formation dure trois ans Les candidates doivent, en principe, avoir 19 ans pour pouvoir com-mencer leurs études. Par des moyens variés (examens d'admission, temps d'essai, etc.), les écoles s'assurent des aptitudes de leurs candidates du point de vue de leur caractère, de leur intelligence, de leur formation scolaire. gence, de leur formation scolaire, de leurs aptitudes manuelles et pratiques, de leur santé physique et mentale. (Réd.: A ce propos, on s'étonne que des candidates ayant obtenu leur baccalauréat doivent se soumettre à ces examens, elles qui pourraient s'inscrire à une faculté de médecine...) En général, les élèves infirmières sont logées par les soins de leur

A part ces caractéristiques gé-A part ces caractéristiques gé-rales, les quelque 35 écoles d'in-firmières reconnues par la Croix-Rouge suisse diffèrent sur plus d'un point, car les directives de la Croix-Rouge suisse établissent bien des normes garantissant la qualité de la formation, mais elles laissent une grande liberté aux écoles quant aux moyens d'attein-dre leur but. dre leur but.

Dans certaines écoles, les étu-des sont entièrement gratuites et les élèves touchent un argent de poche pendant les trois ans. Dans d'autres, les élèves paient une modeste finance de cours à l'entrée. deste finance de cours à l'entree, ce qui n'empêche pas l'argent de poche par la suite. Nulle part la question financière ne peut arrêter une jeune fille dans son désir de devenir infirmière, car des bourses peuvent être obtenues pour couvrir la finance de cours. L'entretien des élèves dans les écoles est gratuit.

Formation supérieure

Pour la formation des cadres, la Croix-Rouge suisse a institué son Ecole supérieure d'infirmières, avec un enseignement en allemand avec un enseignement en allemand à Zurich et en français à Lausan-ne. L'école prépare en deux mois aux fonctions d'infirmière-chef d'unité de soins, et en une année scolaire elle forme les cadres su-périeurs de la profession (direc-trices, monitrices, infirmières-chefs de grande services). de grands services). Elle est ou-verte à toutes les infirmières et tous les infirmiers et lous les infirmiers et lous les infirmiers en possession d'un diplôme reconnu par la Croix-Rouge suisse, par l'Alliance suisse des infirmières diplômées d'hygiène maternelle et infantile (H.M.I.) ou par la Société suisse de psychiatrie. Un examen est exigé pour l'admission au cours d'une année.

L'Ecole supérieure d'infirmières organise en outre régulièrement des journées d'étude pour les di-rectrices d'écoles d'infirmières, pour les monitrices et les infirmières-chefs

Spécialisations

Une infirmière diplômée en soins généraux peut se spécialiser en soins aux mères, aux enfants et aux enfants malades, dans des écoles d'infirmières H.M.I., en deux ans ; en psychiatrie dans des éco-les d'infirmières en psychiatrie, en deux ans également.

La formation de sage-femme s'acquiert en un an, après le di-plôme d'infirmière.

Actuellement, la formation d'in-firmière d'hygiène sociale ne peut s'acquérir par un cours systéma-tique qu'en Suisse romande, alter-nativement à Genève et à Lausanne. Ce cours est organisé par deux écoles de soins généraux et dure six mois. Des projets sont en cours en Suisse alémanique.

Les infirmières narcotiseuses et les infirmières instrumentistes sont formées dans les hôpitaux, et ces spécialisations, autrefois très variables d'un hôpital à l'autre, ten-dent actuellement à s'unifier sous l'impulsion de l'ASID. Les autres spécialisations s'acquièrent par l'expérience et ne sont sanction-nées par aucun diplôme ni certi-ficat particulier (réanimation, orthopédie, etc.).

Champs d'activité des infirmières en soins généraux

La grande majorité des infirmières exercent leur activité dans les hôpitaux ; on trouve les infirmières de soins généraux dans les hôpide sons generaux dans les nopi-taux généraux, mais aussi, à côté des infirmières de psychiatrie, dans les hôpitaux pour malades mentaux, et, à côté des infirmières H.M.I. et des sages-femmes, dans les services de pédiatrie et les maternités.

maternités.

Les infirmières diplômées occupent des postes à tous les niveaux de la hiérarchie hospitalière, depuis l'infirmière soignante jusqu'à l'infirmière-chef générale de grands hôpitaux ou l'infirmière-directrice de petits hôpitaux. De plus en plus les infirmières se voient confier une salle de malades ou une unide soins très tôt après l'obtention de leur diplôme, et se trov-vent ainsi à la tête d'une petite équipe soignante. En effet, les hôpitaux ont recours à du personnel soignant auxiliaire qui seconde les infirmières dans leur tâche :

a) les infirmières-assistantes, formées en un an et demi, qui se trou-vent surtout dans les services de ma-lades chroniques ou âgés et dont la formation est surveillée par la Croix-Rouge suisse;

b) les aides-hospitalières, formées en un an;

c) les auxiliaires volontaires.

Un autre champ d'activité important est celui de l'hygiène sociale. Policliniques, dispensaires, services de soins à domicile, écoles, usines, paroisses, ligues (contre la tuberculose, le rhumatisme, tre la tubercurse, la tubercurse, la tubercurse, etc.), diverses œuvres sociales privées emploient des infirmières diplômées. Il existe également quelques infirmières attachées comme conseillères aux services cantonaux de santé publique.

cantonaux de sante publique.

Enfin, l'enseignement dans les écoles d'infirmières constitue un champ d'activité en plein essor, et le nombre des monitrices est en constante augmentation. Les monitrices font aussi bien de l'enseignement en classe que dans les services de malades (instruction clinique) clinique).

Conditions de travail

La durée du travail comporte, en moyenne, entre 47 et 52 heures par semaine, et les infirmières ont droit à quatre semaines de vacandroit a quarre semanies de vacair-ces par an. Le salaire dépend des hôpitaux et des cantons. Cepen-dant, un contrat-type fédéral fixe un salaire minimum qui est pres-que partout, et parfois largement, dépassé. L'ancienneté et les fonctions spéciales donnent droit à des augmentations de salaire.

Certains hôpitaux pourvoient au logement et à la nourriture des infirmières, mais, de plus en plus, ils ont plutôt des restaurants où le personnel peut prendre ses repas à un prix avantageux.

Il existe enfin l'Association suis-se des infirmières et infirmiers di-plômés (ASID), qui groupe les in-firmières et infirmiers en soins généraux et dont le but est de dé-fendre et de promouvoir les intérêts de ses membres au point de vue professionnel, social et économique.

(Le mois prochain : L'étude des soins infirmiers.)

La monitrice d'auto-école

APTITUDES REQUISES

APTITUDES REQUISES

Bonne santé, résistance aux refroidissements; être bonne conductrice, avoir des réactions rapides; amabilité, force de caractère; sens de la technique, contrôle de soi, dons pédagogiques et psychologiques, sens pratique, adresse manuelle, capacité d'apprécier les distances et de se concentrer. La monitrice doit posséder un talent particulier pour la technique des machines et de la circulation routière, et être observatrice. Etant donné les différences de milieu, de culture et d'âge de ses élèves, il est indispensable qu'elle sache s'adapter à tout le monde, comprendre les gens (quelques connaissances des langues sont utiles) et être d'un abord agréable.

Formation préalable nécessaire. —
Conduire une auto depuis deux ans au minimum sans avoir commis d'infraction, connaître les prescriptions légales et posséder les connaissances techniques des véhicules automobiles, avoir une bonne réputation et subi un examen psychologique et psychotechnique concernant l'adresse, l'intelligence, le caractère et les capacités pédagogiques. aoaiaues.

Ecoles. — Elles se trouvent à Lausanne et Zurich.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Age minimum d'admission au cours : 22 ans.

Durée du cours: 6 à 12 mois, mais à raison d'un ou deux jours de cours seulement par semaine. A Zurich, le cours dure 45 jours, à raison de 8 à 9 heures par jour et d'un jour par semaine. A Lausanne, il est de 43 jours environ, à raison de 8 heures par jour et deux jours par semaine.

Programme d'enseignement: il comprend la physique, la chimie, la mécanique, les règles de la circulation, la signalisation routière, l'enseignement pratique de la conduite et la technique de l'auto, la psychologie et la pédagogie de l'auto-école, la technique de l'enseignement, l'éthique de la profession, les questions de droit et d'assurances.

Examen: il a lieu à la fin du cours, auprès de la direction de police du canton de domicile.

Attestation: si elle a réussi son examen, la monitrice d'auto-école reçoit une attestation qui lui permet d'exercer sa profession. C'est l'autorité cantonale qui donne l'autorisation d'exercer la profession de monitrice d'auto-école (service des transports ou bureau de contrôle des véhicules).

Son rôle est très important, car l'éducation de base de ses futurs élèves-conducteurs commence dès le début des leçons de conduite.

La demande. — Un peu chargée. Mais on a surtout besoin de bonnes monitrices, car il y en a que personne ne veut... Le marché peut donc être complet pour certains, mais pas pour d'autres.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

Perspectives d'avenir.

— La monitrice d'autoécole peut travailler comme employée dans une
auto-école ou ouvrir sa
propre entreprise.

Syndicat défendant la profession : Associations cantonales des auto-éco-

L'offre. — Si elle réu-nit toutes les conditions requises et n'a pas peur d'un travail, somme toute, assez fatigant, et si elle aime entrer en relation avec les gens les plus di-vers, une femme peut trouver beaucoup de sa-tisfaction et de joie dans cette profession.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. - Très varia-

Horaire. — Très variable, selon que la monitrice est employée (horaire des employés) ou indépendante.

Vacances. — Trois semaines par an.

Gain. — Le tarif officiel actuel pour les leçons d'auto-école est de 25 francs à l'heure: Etant indépendante, la monitrice gagne davantage, mais elle a aussi toutes les dépenses et les assurances à sa charge.

Avantages sociaux. —

Avantages sociaux. —
Dépendent des maisons
qui engagent, mais les
assurances sont obliga-